



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS

ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES  
VEHICULES A JALHAY SART RR 640 LORS DU GRAND PRIX F1 A FRANCORCHAMPS

Le Bourgmestre,

Vu l'organisation du Grand Prix de Belgique de F1 sur le circuit de Francorchamps, le 28/07/2024;  
Attendu qu'il faut prévoir une grande affluence engendrant des problèmes de circulation des véhicules;  
Vu les plans de circulation établis par la zone de Police Stavelot Malmédy;  
Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents;  
Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;  
Vu les articles 119 et 134, 135 de la nouvelle loi communale;  
Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale  
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;  
Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;  
Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique;

**ARRETE**

- Art. 1 :** Du vendredi 26/07/2024 à 08h00 jusqu'au lundi 29/07/2024 à 06h00, le stationnement des véhicules sera interdit de part et d'autre de la RR 640 à JALHAY, entre l'entrée de l'autoroute à Solwaster et la limite de commune à Baronheid.
- Art. 2 :** Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de la circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme à l' A.M. du 07/05/99. ( signaux E1)  
La signalisation sera placée de manière conforme et bien visible, répétée après chaque carrefour, afin qu'elle ne puisse pas être contestée en cas de dépannage du véhicule
- Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art. 4 :** Le présent arrêté sera transmis à
- o A Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers
  - o A Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'Intervention de la Zone des Fagnes
  - o Au commissaire DIROPS de la zone de Police Stavelot Malmedy
  - o Aux services de la Zone de secours n° 4 (112)
  - o Au SPW District de Verviers
  - o Aux services du TEC Liège-Verviers
  - o A notre fonctionnaire "Planu"
  - o A notre police locale.
  - o A notre service des Travaux

Jalhay, le 04/07/2024  
Par délégation

Michel PAROTTE  
Echevin

